

“Il n’y a pas de part de marché ni de profit dans un monde effondré”



La CEC : un réel changement de paradigme ou un nouvel outil de greenwashing ?

Réalisé par Marie-Esther Duron, Willy-Boris Gence, Indra Garnier

Master D3P1 “Risques, Sciences, Environnement et Santé”

En partenariat avec l’Association Notre Affaire à Tous

Remerciement : Nous tenons à remercier les chercheur-euses et bénévoles qui ont accepté de répondre à toutes nos questions et qui ont aidé à la réalisation de l'article.

MARS 2022

Introduction

S'inspirant de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) a pour objectif d'établir des propositions en faveur du climat pouvant être mises en œuvre non pas par des citoyens mais au sein des entreprises. Ce projet a pour ambition notamment de réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 avec un impératif de protection de la biodiversité et de régénération du vivant. Ce pourcentage s'aligne ainsi sur l'effort européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre voté en 2021 par les Eurodéputés et les Etats de l'Union.

Lancée le 9 septembre 2021, la CEC est organisée en 6 sessions de 2 jours réparties sur 11 mois dont la fin est programmée le 1er juillet 2022. La CEC réunit plus de 150 dirigeant.e.s avec leur "planet champion", souvent des responsables RSE, mais aussi des expert-es indépendant-es, un comité garant de la mission, des facilitateurs et facilitatrices et des participant-es du monde étudiant.¹



¹Convention des Entreprises pour le Climat. (2022, 18 mars). *Accueil* : <https://cec-impact.org>

I – Origine et objectifs de la CEC

Suite aux propositions énoncées par la Convention citoyenne pour le climat, les entreprises ont été invitées à agir pour la protection de l'environnement : la transition ne se fera pas sans l'implication active du monde économique. Cependant, le cadre législatif n'est pas, selon de nombreux-ses chef-fes d'entreprise, assez contraignant pour entamer une réelle transition : s'engager en faveur du climat est plus coûteux que l'inaction climatique à court terme, ce qui met en danger la survie des structures engagées. Dans ce cadre, la Convention des Entreprises pour le Climat a été imaginée notamment par Eric Duverger² pour résoudre la dissonance entre urgence écologique et priorités économiques. Deux objectifs se cumulent :

- au niveau microéconomique : permettre à chaque entreprise participante de repartir avec sa propre feuille de route à l'horizon 2030, spécifique à son activité et en adéquation avec les objectifs environnementaux, qui lui permettra de faire évoluer son business model.
- au niveau macroéconomique : co-construire le cadre réglementaire et les normes applicables aux entreprises avec l'appareil politique et législatif

La Convention des Entreprises pour le Climat pourrait sembler être le miroir économique de la Convention Citoyenne pour le Climat, pourtant elles sont relativement différentes. Contrairement à la Convention Citoyenne, l'objectif premier de la CEC n'est pas de faire des propositions concrètes de lois mais de fournir au législateur des axes de réflexion pour accompagner le monde économique vers la transition écologique. En outre, les entreprises participant à la CEC ont postulé au dispositif, le système de tirage au sort de la convention citoyenne étant considéré comme inadapté pour obtenir un échantillon représentatif de la diversité des entreprises françaises. Elles ont été sélectionnées sur des critères de taille, de territoire et d'intérêt pour les enjeux climatiques afin de s'assurer que les dirigeant-es jouent le jeu jusqu'au bout.³

² Eric Duverger a exercé des missions diversifiées dans le domaine du marketing, de la stratégie et des finances chez Michelin à Clermont-Ferrand mais aussi aux Etats-Unis ou au Mexique. Aujourd'hui, il se consacre à la CEC

³ Frédéric Brenon. (2022, 9 mars). *Après la Convention citoyenne pour le climat, les entreprises lancent leur Grand défi*. 20 minutes. <https://www.20minutes.fr/planete/3249631-20220309-apres-convention-citoyenne-climat-entreprises-lancent-grand-defi>

II - Quel est le bilan de la CEC à mi-parcours ?

À ce jour, 4 sessions sur 6 prévues ont eu lieu, dans lesquelles les dirigeant-es ont pu prendre conscience de l'urgence climatique et du dépassement des limites planétaires, puis travailler sur leur modèle économique dans le but de l'adapter aux enjeux écologiques de demain. A l'échelle collective, des propositions commencent également à émerger afin de donner aux pouvoirs publics une trajectoire souhaitable pour rendre le tissu économique plus résilient.

Le 19 janvier 2022, à mi-parcours du dispositif, trois chef-fes d'entreprises ont présenté les premiers résultats devant la Commission du Développement Durable de l'Assemblée Nationale⁴. Trois grands axes ont alors été discutés :

- **la formation** : après avoir participé aux conférences et ateliers pédagogiques proposés par la CEC, les dirigeant-es impliqué-es estiment que les entreprises sont trop peu formées aux enjeux de la transition écologique. Ainsi, iels espèrent qu'un tel programme de formation de 20h minimum aidant à établir le bilan carbone de la structure et une feuille de route à 2030 puisse être généralisé à toutes les entreprises : l'enjeu des pouvoirs publics est de créer un label définissant ce qui atteste une formation suffisante sur ces sujets, ainsi qu'une aide financière pouvant passer par un crédit pour la réaliser. En ce qui concerne la formation professionnelle, au vu du manque d'offre à ce sujet, l'idée d'un MBA vert a été proposée sur le modèle de la CEC, dans un cadre apolitique.
- **les indicateurs et la mesure d'impact** : au-delà du bilan carbone qui semble nécessaire, les entreprises demandent aux pouvoirs publics de mettre en place un cadre clair pour comptabiliser l'impact de leurs activités sur la biodiversité notamment. Les dirigeant-es proposent par ailleurs de mettre en place une forme d'index qui en fonction de la taille de l'ent permettrait de mesurer la capacité de l'entreprise à progresser (index égalité homme-femme par exemple...).
- **la transition des métiers** : pour la CEC, l'accompagnement public à la reconversion est insuffisant. Plusieurs propositions ont donc émergé : un plan Marshall Vert qui permettrait de rediriger l'emploi et l'économie vers les métiers de la transition ou

⁴ Commission du développement durable : représentants de la Convention des entreprises pour le climat (CEC). (2022, 19 janvier). videos.assemblee-nationale.fr.
https://videos.assemblee-nationale.fr/video.11761507_61e7c99fe35c0.commission-du-developpement-durable--representants-de-la-convention-des-entreprises-pour-le-climat--19-janvier-2022

encore des primes à l'innovation verte pour orienter les investissements des entreprises.⁵

Pour les participant-es à la CEC, il est inévitable de passer par une refonte du cadre réglementaire car les chef-fes d'entreprise n'ont ni le temps, ni les moyens d'établir un autre cadre, plus durable. Ainsi, il faut coupler coercition et incitation, voire même intégrer des mécanismes d'intracting : un dispositif qui permet de mener des réformes énergétiques grâce à un prêt, remboursé par les économies réalisées.

Ces propositions ont été bien accueillies par la Commission du Développement Durable qui propose davantage de dialogue avec la CEC.

III – L'analyse critique de la CEC

Malgré la bonne presse de la Convention des entreprises pour le climat, nous observons plusieurs limites. Tout d'abord, la CEC se vante de représenter « *la diversité, la richesse et les défis de l'économie française.* » Pourtant les entreprises basées à La Réunion, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane manquent à l'appel.⁶ Également, dans l'ensemble de nos entretiens avec les bénévoles internes, nous avons eu le sentiment que beaucoup d'entre eux se sont engagés afin d'étendre leur réseau professionnel. En effet, la majorité des bénévoles sont aussi des consultants indépendants. De plus, l'impact de la Convention est avant tout en termes d'image : malgré la volonté sincère de la majorité des entrepreneurs et entrepreneuses de changer leur business model pour l'adoption d'une trajectoire plus éco-responsable, ils ne sont contraints par aucune obligation, ni aucun contrôle. À cet effet, le risque de greenwashing est une réalité.⁷

Toutefois, depuis la fondation de l'association, on peut souligner plusieurs points positifs. Premièrement, on remarque une forte décentralisation des sessions de formation qui ont eu et vont avoir lieu dans plusieurs métropoles à savoir Paris, Lille, Nantes, mais également à Marseille et à Lyon. Dans un second temps, le profil des entreprises sélectionnées est assez hétérogène. Les multiples entreprises ont toutes leur singularité, mais également des points communs qui leur permettent d'échanger et de s'enrichir mutuellement. Dans le même temps, plusieurs représentants ont le sentiment que la Convention est réellement bénéfique pour leur structure économique et pour l'environnement. Par exemple, Matthieu Brunet, PDG de l'entreprise Arcadie, pense la Convention comme une véritable impulsion qui va les aider à changer concrètement de

⁵ Entretien d'un.e intervenant.e sur la CEC

⁶ Entretien d'un.e bénévole impliqué.e dans la CEC

⁷ Entretien d'un.e intervenant.e sur la CEC

modèle économique⁸. Aussi, on constate que depuis la première session, un engouement des entrepreneurs pour la cause environnementale s'est concrétisé. En effet, plusieurs professionnels du monde entrepreneurial s'approprient le rôle "d'ambassadeur" pour l'environnement. Enfin, la Convention des entreprises pour le climat a obtenu une reconnaissance des institutions avec notamment une audition par la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale du 19 janvier 2022 mais a aussi retenu une attention particulière de la Ministre de la Transition Écologique Barbara Pompili lors de la Convention des entreprises pour le climat à Nantes le 3 décembre 2021.⁹

⁸ <https://cec-impact.org/les-participants/arcadie/>

⁹ Entretien d'un.e universitaire invité.e sur la CEC

Conclusion

L'initiative de la Convention des entreprises pour le climat est par conséquent une preuve de la volonté d'une partie de la sphère économique de faire bouger les lignes. Même si l'argument de l'image est souvent avancé et que la CEC peut être un terrain propice au greenwashing, le dialogue instauré avec le législateur incite à créer un cadre réglementaire réellement contraignant. Un bilan sera à tirer en juillet, date de fin de la CEC, mais il est d'ores et déjà clair qu'un tel dispositif a vocation à se pérenniser, peut être avec la mise en place d'un évènement annuel qui regrouperait toutes les entreprises françaises et même européennes en vue de leur donner les moyens d'effectuer leur transition.¹⁰



¹⁰ LE « GRAND DÉFI » DES ENTREPRISES POUR LA PLANÈTE, UNE INITIATIVE « TREMPIN » POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DURABLE. (2022, 21 février). Novethic.
<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/le-grand-defi-incite-les-entreprises-a-s-entendre-avant-d-agir-150598.html>

Bibliographie

- **Sites internet**

Convention des Entreprises pour le Climat. (2022, 18 mars). *Accueil* : <https://cec-impact.org>

- **Articles en ligne**

Frédéric Brenon. (2022, 9 mars). *Après la Convention citoyenne pour le climat, les entreprises lancent leur Grand défi.* 20 minutes. <https://www.20minutes.fr/planete/3249631-20220309-apres-convention-citoyenne-climat-entreprises-lancent-grand-defi>

LE « GRAND DÉFI » DES ENTREPRISES POUR LA PLANÈTE, UNE INITIATIVE « TREMPLIN » POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DURABLE. (2022, 21 février). Novethic. <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/le-grand-defi-incite-le-s-entreprises-a-s-entendre-avant-d-agir-150598.html>

Jaworski, V. (2021). De nouvelles infractions de mise en danger de l'environnement pour un changement de paradigme juridique. *Revue juridique de l'environnement*, 46, 475-497. <https://doi.org/>

COQUET, N. C. (2021, 18 juin). *Eric Duverger : « Je lance un appel aux chefs d'entreprises de la Loire ».* L'essor Loire. <https://www.essor42.fr/eric-duverger-je-lance-un-appel-aux-chefs-d-entreprises-de-la-loire-27033.html>

Barroux, R. (2021, 13 septembre). *Une convention pour le climat réunit 150 patrons, déterminés à trouver un nouveau modèle économique.* Le Monde.fr. https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/09/13/150-chefs-d-entreprise-reunis-dans-une-convention-pour-le-climat-travaillent-a-un-nouveau-modele-economique_6094481_3244.html

Gelin, Y. (2021, 21 octobre). *Convention des Entreprises pour le Climat, de quoi s'agit-il ? EWAG Média positif - EWAG.fr est un portail sur l'actualité des entreprises en Martinique, Guadeloupe, Guyane et à La Réunion. Commerces, services, réseaux. . . tout l'actualité positive des Outre-Mer est sur EWAG.fr.* <https://www.ewag.fr/2021/10/convention-entreprises-climat/>

MARIN, L. M. (2021, 26 novembre). *ouest-france.fr.* Nantes. Barbara Pompili à la Convention des entreprises pour le climat, le 3 décembre.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/nantes-barbara-pompili-a-la-convention-des-entreprises-pour-le-climat-le-3-decembre-59ec8d92-4e9e-11ec-a154-8043ea2ede2d>

Grelier, J. G. (2021, 13 décembre). *A la Convention des entreprises pour le climat, des industriels en quête d'entrain et d'idées*. L'usine Nouvelle. <https://www.usinenouvelle.com/editorial/a-la-convention-des-entreprises-pour-le-climat-des-industriels-en-quete-d-entrain-et-d-idees.N1167857>

- **Vidéos en ligne**

Commission du développement durable : représentants de la Convention des entreprises pour le climat (CEC). (2022, 19 janvier). [videos.assemblee-nationale.fr. https://videos.assemblee-nationale.fr/video.11761507_61e7c99fe35c0.commission-du-developpement-durable--representants-de-la-convention-des-entreprises-pour-le-climat--19-janvier-2022](https://videos.assemblee-nationale.fr/video.11761507_61e7c99fe35c0.commission-du-developpement-durable--representants-de-la-convention-des-entreprises-pour-le-climat--19-janvier-2022)